

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241205-DEL-2024-303-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2024

DEL-2024-303

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/11/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires: Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,

MM. BACHELLARD, BARRY, BOUCLIER, COUTIER, GONDA, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants: M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires: MM. BARBIER, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN,

PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires: Mme TARAGON,

MM. AEBISCHER, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : . Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires: MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires: MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires: Mmes CECCON, WENDLING,

M. FROSSARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,

MM. BARTHALAIS, BOUCHET, GEORGES, MARIAS, ROLLIN, VILLARD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER, MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CATTANÉO, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, CLEVY, CONDEVAUX JF, DEAGE, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, EVERAERE, FOURNET, GENOUD, GILBERT, GILET, GILLET, GRANGER, GUILLOTTE, GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SAILLET, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VITTOZ

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, MONIN, TRUCHON, MM. BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT SOULAS, VIVIANT: du SYANE.

Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20241205-DEL-2024-303-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024

Membres en exercice : 108
Présents : 37
Membres habilités à prendre part au vote : 108
Votants : 37
Représentés par mandat : 7

Objet: MODIFICATION DES CONDITIONS DU DISPOSITIF SY'NERGIES

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Le Comité qui s'est réuni le 9 octobre 2024 a validé le dispositif Sy'nergies, permettant l'accompagnement technique et financier des collectivités dans leurs projets de rénovation globale énergétique. Les taux d'aide financière concernant l'avance versée au titre de la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et l'avance remboursable liée au prêt Intracting ont été définis.

Considérant la capacité financière du SYANE, il est proposé de renforcer les taux d'aide tels que :

- avance sur les CEE : 10 % du montant des lots énergétiques,
- avance remboursable :
 - o 40 % pour les projets avec gain énergétique compris entre 40 et 60 %,
 - o 50 % pour les projets avec gain énergétique supérieur à 60 %.

Il est proposé de réajuster le plafond d'aide maximum en conséquence :

550.000 € HT par projet.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les taux d'aide du dispositif Sy'nergies et le plafond d'aide maximum.

Adopté à l'unanimité.

Syane

Joël BAUD-GRASSET.

Le Préside

